Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213502040-20251215-D2025_101-DE

NOUVOITOU
BIEN VIVRE ENSEMBLE

Commune de Nouvoitou

Séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2025

Le 15 décembre 2025 à 20H, le Conseil Municipal de la Commune de Nouvoitou s'est réuni à la Mairie, après convocation du 9 décembre 2025, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEGAGNEUR, Maire.

PRÉSENTS : : JM. LEGAGNEUR - P. CABARET - MP. ANGER – J. HARDOUIN – A. BELLAMY - A.M SELLIER - F. TRUPIN - A. BROSSAULT – P. VAUR - L. GOUPIL – A. GEORGEAULT - A. DERREY - I. PRESSE - A. DAMIANO

ABSENTS EXCUSÉS : - JL. DULAC - M. BOISSEAU – M.A PRESSET – D. LANGANNE - C. BRETAIRE

ABSENTS : - F. TACHEN

PROCURATIONS : M.A PRESSET donne procuration à J. HARDOUIN – JL. DULAC donne procuration à JM. LEGAGNEUR – C. BRETAIRE donne procuration à I. PRESSE – M. BOISSEAU donne procuration à AM. SELLIER – D. LANGANNE donne procuration à P. CABARET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : A. BELLAMY

2025-101 AUTORISATION DONNEE A LA SECIB DE DEPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER POUR LE LOTISSEMENT « LA GRANDE PREE »

La SECIB prévoit de déposer la demande de permis d'aménager pour le lotissement La Grande Prée dans les semaines à venir. Le périmètre du lotissement comprend notamment les parcelles B N°1805, B N°285 et B N°1788 qui appartiennent à la commune.

En application de l'article R423-1 du code de l'urbanisme, les demandes d'urbanisme sont déposées soit par « le ou les propriétaires du ou des terrains, leur mandataire ou par une ou plusieurs personnes attestant être autorisées par eux à exécuter les travaux. »

Pour que la SECIB puisse déposer la demande de permis d'aménager, il est nécessaire que l'autorisation lui en soit donnée pour les parcelles appartenant à la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **DONNE l'autorisation à la SECIB de déposer une demande de permis d'aménager pour le lotissement La Grande Prée sur les parcelles B n°1805, B n°285 et B n°1788, appartenant à la commune ;**

Vote : Pour : 19 voix/contre : 0 voix/abstention : 0

Extrait conforme au Registre des Délibérations,
A NOUVOITOU, le 16 décembre 2025

Le secrétaire de séance — **Annick BELLAMY**

Le Maire, — **Jean-Marc LEGAGNEUR**